

De : PREF31 pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 6 novembre 2020 19:27
À : destinataires inconnus:
Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 06-11-2020

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 05 novembre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 374 (=) hospitalisations en cours dont 95 (=) en réanimation ;
- 177 (=) personnes décédées ;
- 268 (=) clusters dont 123 (=) clôturés.

| Du 26/10 au 01/11 | Haute-Garonne | Toulouse Métropole | Alerte maximale |
|--|---------------------|---------------------|-----------------|
| Taux d'incidence en population générale | 369,1 / 100 000 (=) | 422,1 / 100 000 (=) | > 250 / 100 000 |
| Taux d'incidence pour les plus de 65 ans | 320,2 / 100 000 (=) | 388,9 / 100 000 (=) | > 100 / 100 000 |
| Part des patients COVID dans les réanimations (régional) | 81,02 % (=) | 81,02 % (=) | > 30 |

Pour mémoire, l'évolution de la situation sanitaire s'appuie principalement sur l'appréciation du profil épidémiologique de chaque territoire suite à l'analyse de 3 indicateurs produits par Santé publique France :

- Le taux d'incidence : le nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants.
- Le taux d'incidence chez les personnes âgées : le nombre de cas pour 100 000 habitants chez les plus de 65 ans, sur 7 jours glissants.
- La part des patients COVID dans les réanimations : le nombre de patients COVID+ sur le nombre total de lits occupés en réanimation.

2. Foire Aux Questions (FAQ) Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a mis à jour une Foire Aux Questions (FAQ) que vous trouverez sur le lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/covid-19-faq-agriculture>

Vous y trouverez les réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les activités agricoles et alimentaires autorisées ?
- Quid des centres équestres et des clubs d'équitation ?
- Des courses peuvent-elles être organisées dans les hippodromes ?
- Est-ce que les particuliers ont le droit de se rendre sur leur parcelle de jardin, jardin ouvrier, verger, ruches, ... pour les entretenir et les récolter même si elles sont situées au-delà d'1 km ?
- La taille et l'entretien des forêts, bûcheronnage et affouage sont-ils autorisés ? Est-il possible également de se déplacer pour aller chercher du bois ou des éléments de biomasse pour chauffer son domicile ?
- Les marchés sont-ils autorisés ?
- Est-il possible d'effectuer des achats à la ferme, dans les AMAP, chez les marins-pêcheurs, les ostréiculteurs, en caveaux, en drive fermiers ou par click & collect ?
- Est-ce que la vente de plantes et de fleurs est autorisée sur les marchés ?

3. Vigilance renforcée vis-à-vis des violences conjugales et intra-familiales en période de confinement

Comme au printemps 2020, le confinement à domicile peut créer un terreau propice aux violences conjugales et intra-familiales.

Afin de soutenir au mieux les femmes et les enfants qui en sont victimes, le Gouvernement a, dès le mois de mars, mis en place de nombreux dispositifs qui mobilisent les forces de sécurité intérieure.

Afin de lutter contre ces violences durant cette période particulière, je vous prie de redoubler de vigilance sur le sujet.

Vous trouverez en pièces-jointes :

- un vadémécum "Protéger les victimes de violences intra-familiales en période de confinement"
- un "kit communication" faisant un état des lieux des outils de signalement, de la mise en place de dispositifs d'alerte au niveau local, de la valorisation des interventions des forces de l'ordre et de la sensibilisation du grand public au thème des violences intrafamiliales.

Je compte sur vous pour en prendre connaissance et en informer vos services, vos polices municipales mais également le public.

4. Journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un courrier précisant les éléments organisationnels communiqués lors du message du 05/11.

5. RÉPONSE ATTENDUE POUR LE 6 NOVEMBRE 2020 : Suivi des personnes vulnérables dans le cadre du confinement

Comme rappelé par messages cette semaine, il est primordial que les Maires des communes du département assurent un suivi des personnes vulnérables, notamment celles inscrites sur le registre (visites et/ou appels plus réguliers, portage de courses...).

C'est pourquoi vous voudrez bien actualiser vos registres, prendre contact avec les personnes vulnérables et informer votre population de la mise en place de ce dispositif de suivi.

Vous voudrez bien faire état de ces actions pour le vendredi 06 novembre en complétant les éléments ci-dessous à renvoyer à l'adresse [pref-personnesvulnerables@haute-garonne.gouv.fr](mailto:personnesvulnerables@haute-garonne.gouv.fr) :

- suivi des personnes vulnérables mis en place : **OUI / NON**
- nombre de personnes concernées : **XX**
- modalité de suivi : **appels individuels, automates d'appel, visites, ...**

Vous remerciant par avance de votre mobilisation.

6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT